



DÉCOUVREZ NOTRE SOLUTION D'ASSURANCE AUTO DES PROFESSIONNELS*

Parce que l'utilisation de votre véhicule fait partie de votre activité au quotidien, la Caisse d'Epargne souhaite vous faire découvrir son offre d'assurance auto.

AVEC L'ASSURANCE AUTO DES PROFESSIONNELS DISTRIBUÉE PAR LA CAISSE D'EPARGNE :

- vous choisissez entre 3 formules en fonction de vos besoins,
- votre véhicule est dépanné où que vous soyez selon la formule choisie (1)
- vous bénéficiez d'une garantie pour vos marchandises, votre matériel professionnel et vos effets personnels, selon la formule choisie (2).

Vous pourrez ainsi rester serein(e) grâce à cette offre souple.

Je me permettrai de vous recontacter prochainement afin d'évaluer vos besoins en assurance.

Votre Conseiller Professionnels Caisse d'Epargne





Vous avez une question ? La Communauté y répond!

Poser ma question)



Suivez la Caisse d'Epargne sur : caisse-epargne.fr









Mentions légales

Désabonnement

Document publicitaire * Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur

⁽¹⁾ Si souscription de la garantie « Assistance panne 0 km » proposée en option dans les formules Bronze, Argent et Or.
(2) Garantie « Contenu professionnel » proposée en inclusion dans les formules Argent et Or à concurrence de 500 €. Capital pouvant être augmenté selon vos besoins dans la limite de 76 800 € (soumis à conditions).
L'Assurance Auto des professionnels est un contrat assuré par BPCE IARD, entreprise régie par le code des assurances. (coût de connexion selon votre fournisseur d'accès).